

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 05 juillet 2026
Date d'affichage de la convocation : 04 juillet 2026
Date de la réunion du Conseil Municipal : 09 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 21 - Votants : 25

Le 09 juillet 2026 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Adrien JEHENNE, Maire.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Le Maire, Manuella HAMEL, Nadia JEHAN-FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoints au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Anne-Marie ARSENE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILLI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Jérôme GAHERY, Evelyne HILLIOU, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Séverine LEPROVOST Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Jérôme GAHERY donne pouvoir à Emilie DESVOL, Evelyne HILLIOU donne pouvoir à David GIROULT, Marie-Laure FRELIN GOSSET donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Bernadette AMELINE donne pouvoir à Manuella HAMEL.

Secrétaire de séance : Sébastien DANGUY

Délibération portant demande d'occupation privative d'une partie de la place du champ de foire dans le cadre de la fête communale du 15 août 2026

Rapporteur Manuella HAMEL

Dans le cadre de la fête communale du 15 août 2026, le Comité des fêtes de la commune sollicite la Mairie afin d'occuper temporairement, de manière privative, une partie de la Place du Champ de Foire.

Au vu de la réglementation en cours au sein de la commune concernant l'occupation du domaine public à titre privatif (délibération 2018.05.11), une redevance de 10€/m² par an est demandée pour les terrasses non closes.

Dans le cadre de la sollicitation du comité des fêtes, il résulte une demande d'occupation du domaine public estimée à 11 000m², ce qui représente pour une journée de privatisation accordée à titre exceptionnelle dans le cadre de la fête communale traditionnelle, une redevance de 301.36€.

Le conseil après avoir entendu l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée à la communication et à l'évènementiel, et en avoir débattu, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à accepter la demande du Comité des fêtes à occuper temporairement le domaine public du champ de foire et à s'acquitter de la redevance qui en découle.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 09 juillet 2026.

Le secrétaire de séance,
Sébastien DANGUY

Le Maire,
Adrien JEHENNE

